



Et la lumière revint...

Depuis un an, je travaille comme coordinatrice technique pour le contrat de quartier «rue Verte» à Bruxelles. Nous sommes souvent confrontés aux lourdeurs administratives, aux difficultés de communication avec les services communaux,... Ce qui n'est pas simple tous les jours.

Après l'une de ces journées, je suis arrivée au local du contrat de quartier et j'y ai retrouvé Magali (coordinatrice sociale). Je ne voyais plus la raison pour laquelle nous nous battons dans ce projet de revitalisation du quartier rue Verte. Magali eut beau essayé de me motiver, rien n'y faisait.

C'est alors que deux personnes entrèrent dans le local: un vieux monsieur marocain ne parlant pas français et sa fille qui lui servait d'interprète. Nous les accueillons et la jeune fille nous explique que son père désire réaliser des travaux chez lui et qu'il aimerait bénéficier de primes à la rénovation. Magali essaye de donner quelques renseignements et se tourne vers moi. Je viens alors compléter et préciser les informations attendues.

La jeune fille traduit en maro-

cain nos dires. Le regard inquiet du vieux monsieur s'évanouit au fur et à mesure des explications. Après quelques minutes, il affiche un large sourire, il nous remercie plusieurs fois et s'en va.

A cet instant, je me tourne vers Magali et lui dit : «C'est pour ces moments-là que nous travaillons. C'est cela qu'il faut retenir malgré les difficultés institutionnelles, nous travaillons jour après jour en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants».

LES ACTEURS

Les acteurs sont multiples et leurs intérêts le sont tout autant.

La **commune** : elle a le pouvoir de décision et les coordinatrices sociale et technique en sont les représentantes pour le Contrat de quartier. C'est notre employeur tout simplement.

La **Cellule Gestion de Projet**: (voir glossaire Magali) Contrairement à la coordinatrice sociale, mon bureau se situe au cœur de la Cellule Gestion

de Projet. La façon dont elle est gérée me permet de m'investir dans la partie sociale et de ne pas me limiter aux tâches strictement techniques. Ce qui facilite la mise en place d'une méthodologie de travail basée sur une coproduction entre Magali et moi-même.

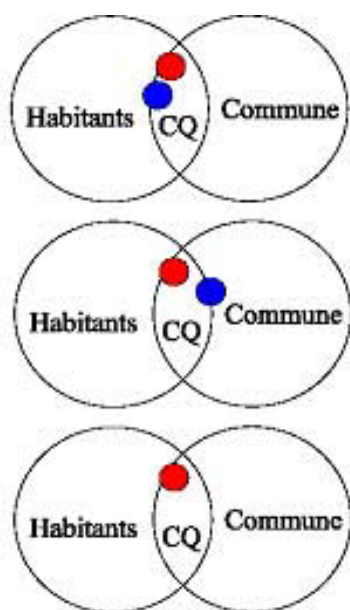
Les **services communaux** : tels que la régie de rénovation qui gère les logements communaux, le service des travaux qui s'occupe des travaux sur l'espace public. Je m'adresse à eux afin de travailler ensemble sur la mise en œuvre des différents projets du contrat de quartier. Cela permet de se partager les tâches et de gagner un maximum de temps. Cette relation est loin d'être évidente car elle dépend beaucoup de la bonne volonté de chacun et souvent on se rend compte que les objectifs que je me suis fixé ne sont pas du tout les mêmes que ceux des services communaux.

Magali Verdier, la coordinatrice sociale : je travaille principalement avec elle. Elle m'a formée aux pratiques de développement urbain, à l'animation de groupe de travail avec les habitants,... Nous sommes une équipe et non pas deux entités qui

se croisent de temps à autre pour remettre les pendules à l'heure. Nos personnalités et formations sont différentes et l'alchimie des deux est magique !!

Les **habitants** : ils sont à la base du processus. Nous travaillons avec eux afin de découvrir la vie du quartier pour concevoir les espaces publics à leur image.

Afin de faciliter le rôle que les coordinateurs ont dans tout cela, je l'ai schématisé par les diagrammes suivants :



● Magali coordinatrice sociale
● Véronique coordinatrice technique
CQ Contrat de Quartier

Dans la 1ère étape les coordinatrices sont sur le terrain. Apprentissage du travail de terrain de la coordinatrice sociale.

Dans la 2ème étape, mise en place des procédures administratives : la coordinatrice technique est en contact avec la commune (et les services communaux) principalement.

Dans la 3ème étape, je ne sais pas encore où se situe le coordinateur technique une fois que les projets sont à l'étude. Probablement que le poste de coordinateur technique est de passer d'un terrain à l'autre jusqu'à la fin du Contrat de quartier.

LE TERRITOIRE

Pour ce qui est du contrat de quartier rue Verte, j'ai, durant cette première année, façonné une définition de ce travail. Suite à une longue discussion avec la coordinatrice sociale, nous avons établi nos objectifs communs. Il s'est avéré que nous avons pas mal de points de vue convergents malgré nos formations différentes.

Le rôle du coordinateur technique comporte plusieurs facettes

- La première est d'accompagner Magali (coordinatrice sociale) sur le terrain afin de découvrir le contexte dans lequel s'inscrit la rénovation des logements, des espaces publics prévue au programme du Contrat de quartier. Cette étape consiste à assister aux réunions des groupes de travail, de participer au processus de participation mis en place par la coordinatrice sociale.

- La seconde facette est la mise en place des procédures administratives en vue d'engager les architectes, entrepreneurs et tout autre intervenant extérieur à la commune. Ces procédures consistent à rédiger une quantité phénoménale de paperasses pour obtenir, à terme, les accords de décision des élus communaux et régionaux pour la mise en œuvre des projets.

- La dernière facette, après accord des pouvoirs politiques, est de veiller à ce que l'avis des habitants soit rapporté au mieux auprès des architectes mais aussi de traduire le travail des architectes chez des habitants. Cette dernière facette est primordiale si l'on veut que l'aménagement des espaces publics soit à l'image des utilisateurs.

LES QUESTIONS

Jusqu'où le projet du contrat de quartier est-il conditionné par une pratique commune mise en place par Magali et moi-même ?

Est-ce que la Région (pouvoir subsidiant) va tenir compte de nos expériences, nos mises en pratique de la participation ? Que fait-on de l'énergie dépensée ? Comment «institutionnaliser» au minimum cette méthodologie de travail afin d'en faire profiter les autres ?

Jusqu'où l'alternance des couleurs politiques met en cause tout un projet social tel que les contrats de quartier ?

Vu la carte du temps qui nous est imposée dans le cas des contrats de quartier, quelles sont les limites de la mise en place de la participation (consultation, mobilisation,...) ?

Enfin à travers cette pratique de coordinateur technique, ma vision de l'architecte a fortement évolué. Contrairement à ce que l'on m'a enseigné et à ce que j'ai vécu durant mon stage, il est possible de pratiquer l'architecture en tenant compte de tous les acteurs concernés par un projet. La question que je me pose est : ne pourrait-on pas sensibiliser plus les étudiants architectes sur la diversité du métier d'architecte ? Et comment faire mieux comprendre notre démarche plus humaine de l'architecture aussi bien auprès des jeunes que des «architectes traditionnels» ?



Véronique Lechien, Architecte

Coordinatrice technique d'un programme Contrat de Quartier à Saint Josse, Bruxelles
Tél : +32 2 220 27 90
vlechien@yahoo.fr

Formation à l'animation d'espaces publics urbains

Habitat et Développement
UCL - Unité d'Urbanisme et Développement Territorial
Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Site web : www.urba.ucl.ac.be/hd

«arpenteurs»
Place des Ecrins, 9 - F-38600 Fontaine
Site web : www.arpenteurs.fr

Institut Social Lille Vauban
Campus St Raphaël, Bat C
83, Boulevard Vauban, F-59044 Lille Cedex
Site web : www.islv.com.fr

Maîtrise d'ouvrage déléguée

IREV - Institut Régional de la Ville
23, Rue Roger Salengro -BP 318 -59 336 Tourcoing Cedex
Site web : www.irev.fr

Editeur responsable

Habitat et Développement - UCL
ISSN : 1378-3513